



## Citer le nom de mes professeurs en ligne

-----  
Par GreenGKH

Bonjour à tous,

Je suis un élève d'un lycée public et j'aime réaliser des montages à caractère humoristique (des memes) en utilisant le nom de mes professeurs. Je tiens à souligner que je n'ai aucune intention de diffamer qui que ce soit, mes créations ont simplement pour but de divertir mes camarades et de créer un esprit de camaraderie.

Cependant, j'ai été informé que certains membres de la direction et des professeurs ne sont pas satisfaits de mes publications et ont exprimé leur mécontentement. Je me demande donc si j'ai le droit de citer le nom de mes professeurs dans mes publications sans qu'il y ait de conséquences juridiques ou disciplinaires.

Je tiens à souligner que je ne fais aucune utilisation de contenu protégé ou sensible dans mes créations et que mes publications sont destinées à un usage strictement humoristique. Je ne souhaite en aucun cas porter atteinte à la réputation de mes professeurs ou causer des soucis à quiconque.

Merci d'avance pour vos conseils et vos avis sur cette question.

Cordialement,  
GreenGKH

-----  
Par ESP

BONSOIR

Pour vous répondre, il faudrait connaître le contenu de vos diffusions, pour savoir si est applicable un article au Code de l'Education : L 111-3-1, qui dit:

L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire.

-----  
Par GreenGKH

Voici le lien du compte : [https://instagram.com/commu\\_zola?igshid=YmMyM](https://instagram.com/commu_zola?igshid=YmMyM)

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le mieux serait de ne pas citer de noms. Il faut se connecter à votre machin pour voir toutes les publications, donc créer un compte, mais certaines publications sont quand même limites. Puisque vous ne souhaitez "en aucun cas porter atteinte à la réputation de mes professeurs ou causer des soucis à quiconque", pas besoin de mentionner des noms.

-----  
Par jodelariege

bonjour

si pour faire rire vos copains vous vous moquez de vos professeurs cela peut porter atteinte à leur réputation.....

en général quand on fait des blagues contre quelqu'un celui qui fait les blagues s'amuse ,rit au dépens de ce quelqu'un ("on s'amuse quoi , ya rien de mal..."sauf pour celui dont on se moque...)

-----  
Par GreenGKH

Merci beaucoup pour vos réponses, il est vrai que les meilleurs blagues sont celles où celui qui les fait rigole avec la personne concernée. Je vais de ce pas supprimer toutes les publications où un nom est cité.  
Merci a vous encore d'avoir éclairé ma lanterne,  
Passez un agréable après-midi.

-----  
Par jodelariege

avec plaisir. bon après midi à vous aussi

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Je vais de ce pas supprimer toutes les publications où un nom est cité. Je serais vous je supprimerais toutes les publications concernant des professeurs dans lesquels ils seraient identifiables (exemple : le petit gros barbu à lunettes qui fume la pipe...)

Voire je supprimerais par précaution, toutes les publications sur des professeurs, identifiables ou pas.

Soyez très prudent, je connais le cas d'élèves qui sont passés devant le conseil de discipline et ont été définitivement exclus pour des publications sur fb.